

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil du bureau municipal de Lac-Sergent, le lundi 15 juin 2015, à 19H30

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller

Absence motivée

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 9 personnes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2015**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 mai 2015
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 5 – mai 2015 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juin 2015 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 mai 2015
 - 7.2 Indicateurs de gestion de performance 2014
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 13 mai 2015
 - 7.4 Liste des permis émis pour le mois de mai 2015
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de Règlement (numéro 328-15) afin de modifier le Règlement de zonage no 314-14 pour décréter un moratoire sur la construction de nouveau bâtiment principal dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur
 9. **Règlements**
 - 9.1 Second projet de Règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Lotissement – demande de permis 2014-701 – lots 5 381 065 à 5 381 068
 - 10.3 Engagement d'un inspecteur adjoint saisonnier
 - 10.4 Constitution et mandat du Comité de construction de l'égout collecteur / correction de la résolution no 15-03-056
 - 10.5 Résolution autorisant une demande auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue d'autoriser des travaux d'aménagement dans la zone délimitée de baignade au club Nautique
 - 10.6 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
 - 10.7 Versement de la subvention 2015 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf
 - 10.8 Appui financier au projet de recherche sur les bateaux de l'Université Laval
 - 10.9 Politique concernant la construction de nouveau bâtiment principal dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur

REPORTÉ

REPORTÉ

REPORTÉ

- 10.10 Autorisation de paiement (**décompte progressif #1 et libération de la retenue**) d'une facture à la firme **Qualitas** pour la réalisation d'une étude géotechnique;
 - 10.11 Contrat **HM-2015-003** / Services de consultation techniques pour l'avancement du projet du réseau collecteur d'égout (facturation supplémentaire / Avril 2015) / **ROY VEZINA & associés**
 - 10.12 Contrat **HM-2015-004** / Services de consultation techniques pour l'avancement du projet du réseau collecteur d'égout / **ROY VEZINA & associés**
 - 10.13 Contrat **HM-2015-005** / réalisation d'un rapport d'étape concernant le projet du réseau collecteur d'égout / **ROY VEZINA & associés**
 - 10.14 Contrat **TP-2015-001** / Travaux de prolongement d'un ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Sud / Entreprise **Le Forestier Ghislain Bédard Itée**
 - 10.15 Contrat **TP-2015-002** / Remplacement de ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Nord / **Réal Huot inc. et le Forestier Ghislain Bédard Itée**
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

15-06-123 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report des points suivants :

REPORTÉ

- 9.1 Second projet de Règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires
- 10.2 Lotissement – demande de permis 2014-701 – lots 5 381 065 à 5 381 068
- 10.9 Politique concernant la construction de nouveau bâtiment principal dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur

REPORTÉ
REPORTÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2015

Séance ordinaire du 19 mai 2015

15-06-124 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 soit et est approuvé.

QUE madame Hélène D. Michaud, maire suppléante, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 28 mai 2015

15-06-125 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2015.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2015 soit et est approuvé.

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juin 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 mai 2015.

15-06-126

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 mai 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE NO 5 / MAI 2015**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 5 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 116 844.47 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-06-127

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de mai 2015 soit adoptée telle que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2015.

15-06-128

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 69 024.34 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 69 024.34 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **État des résultats au 31 mai 2015**

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mai 2015.

7.2 **Indicateurs de gestion de performance 2014**

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les indicateurs de gestion de performance 2014.

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 13 mai 2015

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 13 mai 2015.

7.4 Liste des permis émis pour le mois de mai 2015

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de mai 2015.

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de Règlement (numéro 328-15) afin de modifier le Règlement de zonage no 314-14 pour décréter un moratoire sur la construction de nouveaux bâtiments principaux dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De décréter un moratoire sur la construction de nouveaux bâtiments principaux dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur.

Fait ce 15^e jour de juin 2015

9. **RÈGLEMENTS**

REPORTÉ

9.1 Premier Projet de règlement (numéro 327-15) modifiant le règlement de zonage no 314-14 afin de modifier certaines normes concernant les bâtiments complémentaires

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de rénovation 168, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-06-129

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'agrandissement du bâtiment principal 558, chemin des Merisiers

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-130

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai 904, chemin des Hêtres

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-131

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de forage de puits 1122, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-132

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1884, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-133

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai **2062, chemin du Tour-du-Lac Sud**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-134

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis construction / bâtiment secondaire **2064, chemin du Tour-du-Lac Sud**

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 juin 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-06-135

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Lotissement – demande de permis 2014-701 – lots 5 381 065 à 5 381 068

10.3 Engagement d'un d'inspecteur adjoint saisonnier

15-06-136

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur Raphaël Cinq-Mars, domicilié à Saint-Raymond, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2015, pour exécuter divers travaux à titre d'inspecteur adjoint selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 14.50\$ de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.4 Constitution et mandat du Comité de construction de l'égout collecteur / correction de la résolution no 15-03-056

15-06-137

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE modifier la composition du Comité de construction de l'égout collecteur en y ajoutant le nom de monsieur Gilles Robitaille à titre de membre.

- M. Mario Émond, à titre d'élu municipal et délégué du maire, qui en assume la présidence;
- Mme Hélène D. Michaud, à titre d'élue municipale
- MM. Alain Royer, Gilles Lacouline, Gaston Meunier et Gilles Robitaille;
- L'inspecteur municipal;
- M. Paul Isabelle à titre de directeur du projet qui en assume le secrétariat, sans droit de vote;
- Le maire est membre d'office de ce comité.

10.5 Résolution autorisant une demande auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue d'autoriser des travaux d'aménagement dans la zone délimitée de baignade au club Nautique

15-06-138

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER monsieur Jean-Noël Ouisse, dûment autorisée président de l'APPELS, à présenter une demande auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue d'autoriser des travaux d'aménagement dans la zone délimitée de baignade au Club-Nautique.

10.6 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

15-06-139

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin des Hêtres APDH	1.785 (km)	8 454.47 \$

- 10.7 Versement de la subvention 2015 –Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf
- 15-06-140** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 (deux mille quatre-vingt-quatorze) dollars pour l'année 2015 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;
- ET QUE** cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 271-1971.
- 10.8 Appui financier au projet de recherche sur les bateaux de l'Université Laval
- 15-06-141** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** la Ville de Lac-Sergent consente une aide financière au montant de 3 000 (trois mille) dollars à l'Université Laval pour un projet de recherche sur les bateaux;
- ET QUE** cette dépense soit imputée à même les surplus accumulés et non réservés.
- REPORTÉ** 10.9 Politique concernant la construction de nouveau bâtiment principal dans les secteurs éventuellement raccordés par l'égout collecteur
- 10.10 Autorisation de paiement (**décompte progressif #1 et libération de la retenue**) d'une facture à la firme **Qualitas** pour la réalisation d'une étude géotechnique
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 14-06-156, la Ville a attribué un mandat à la firme **QUALITAS** pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la somme de 66 580.83 \$ incluant les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme **QUALITAS** nous présente une facture no 1193276 suivant l'avancement des travaux (100%) en date du 11 juin 2015;
- EN CONSÉQUENCE,**
15-06-142 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le Conseil municipal autorise le paiement à **QUALITAS** d'une somme finale de 62 507.69\$ taxes incluses pour la réalisation d'une étude géotechnique.
- 10.11 Contrat **HM-2015-003** / Services de consultation techniques pour l'avancement du projet du réseau collecteur d'égout (facturation supplémentaire / Avril 2015) / **ROY VEZINA & associés**
- CONSIDÉRANT QUE** la firme « **ROY VEZINA associés** » nous a fait parvenir la facture no 8482 au montant de 1 762.85 \$ taxes incluses concernant des services de consultation techniques pour l'avancement du projet d'égout collecteur;
- EN CONSÉQUENCE,**
15-06-143 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** la ville de Lac-Sergent autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme **ROY VEZINA & associés** suivant la facture no **8482** produite en date du 30 avril 2015 et s'établissant à 1 533.25 \$, plus les taxes applicables.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-2028 – Immobilisations – réseau d'égout.

- 10.12 Contrat **HM-2015-004** / Services de consultation techniques pour l'avancement du projet du réseau collecteur d'égout / ROY VEZINA & associés

15-06-144

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE MANDATER la firme d'ingénieurs ROY VEZINA & Associés pour des services de consultation technique (support technique, préparation de la consultation publique du 4 juillet prochain) pour la définition du projet d'égout collecteur pour une somme forfaitaire n'excédent pas 5 000\$ plus les taxes applicables, tel que spécifié à l'offre de services V/Réf.13-837;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-2028 – Immobilisations – réseau d'égout.

- 10.13 Contrat **HM-2015-005** / réalisation d'un rapport d'étape concernant le projet du réseau collecteur d'égout / ROY VEZINA & associés

15-06-145

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE MANDATER la firme d'ingénieurs ROY VEZINA & Associés pour la préparation d'un rapport d'étape du projet d'égout collecteur pour une somme forfaitaire n'excédent pas 4 250\$ plus les taxes applicables; tel que spécifié à l'offre de services V/Réf. 13-837

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-2028 – Immobilisations – réseau d'égout.

- 10.14 Contrat **TP-2015-001** / Travaux de prolongement d'un ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Sud / Entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard Itée*

15-06-146

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise Le Forestier Ghislain Bédard Itée pour effectuer les travaux de prolongement de ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Sud pour un montant de 229.95 \$ incluant les taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0521 – Voirie – entretien des chemins.

- 10.15 Contrat **TP-2015-002** / Remplacement de ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Nord / *Réal Huot inc. et le Forestier Ghislain Bédard Itée*

15-06-147

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise Le Forestier Ghislain Bédard Itée pour effectuer les travaux de remplacement de ponceau sur le chemin du Tour-du-Lac Nord pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à Réal Huot inc. pour l'acquisition d'un ponceau de diamètre 900 MM (36) sur le chemin du Tour-du-Lac Nord pour un montant de 1 370.5 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 232-0521 – Voirie – entretien des chemins.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance d'information du 4 juillet 2015

Monsieur le maire invite la population à assister à la séance d'information sur le projet d'égout collecteur qui aura lieu le samedi 4 juillet 2015 à 10H au Club-Nautique.

De plus, il informe les citoyens des nombreuses activités qui se tiendront au lac durant la saison estivale 2015. Participez en grand nombre!

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H45.

15-06-148

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière